

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 6 mai 2014  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin; monsieur Guylain Desnoyers; monsieur Pierre Labrosse; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC13/14-05-150**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté le point 12 A) « Vidéoconférence – École Émile-Nelligan » sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de monsieur Jean-Guy D'Amour);
- Après avoir ajouté le point 12 B) « 50<sup>e</sup> anniversaire du Rapport Parent » sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de monsieur Guy Allard);
- Après avoir ajouté le point 10 G) « Participation de commissaires au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec, les 30 et 31 mai 2014 » sous la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir souligné que le point 11 E) « Vivre ensemble en français – Journée du 21 mai 2014 – Suivi de dossier » pourra être traité au moment de l'arrivée de madame Aïda Kamar.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2014**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**4. CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

**6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

**6.1 Ressources humaines**

- A) Politique de gestion des cadres de la CSMB – Retour de consultation et adoption
- B) Politique d'appréciation du développement de compétences des cadres de la CSMB – Retour de consultation et adoption
- C) Politique de santé et sécurité du travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Retour de consultation et adoption

- D) Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail – Retour de consultation et adoption

## **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

## **6.3 Ressources matérielles**

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Adoption du règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année 2014-2015
- B) Prolongation de l'engagement – Agent de liaison

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2015-2016 – Adoption pour consultation
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2017 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation

### **8.2 Planification stratégique**

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**20 h 30 – Pause (15 minutes)**

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 mars 2014 et extraordinaire du 25 mars 2014 du Comité exécutif
- E) Capsule d'internationalisation – Rapport de participation de commissaires au lancement de l'OIECEC au Bénin (**Mme Suzanne Marceau**)
- F) Participation d'un commissaire au congrès de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ), du 26 au 28 juin 2014 (**À la demande de M. Claude Cuillerier**)
- G) Participation de commissaires au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec, les 30 et 31 mai 2014

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- Projet pour l'école John-F.-Kennedy
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 25 mars au 28 avril 2014
- D) Détermination de la participation des commissaires aux divers tournois de golf de l'été 2014

E) Vivre ensemble en français – Journée du 21 mai 2014 –  
Suivi de dossier (**Information verbale**) (**Invitée : Mme  
Aïda Kamar**)

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Vidéoconférence – École Émile-Nelligan
- B) 50<sup>e</sup> anniversaire du Rapport Parent

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
**PROPOSITION ADOPTÉE.****

**Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général**

**CC13/14-05-151**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur  
l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de  
la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014, a été remis aux commissaires  
le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne  
Marceau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire  
général de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 1<sup>er</sup>  
avril 2014**

**CC13/14-02-152**

Monsieur Jean-Marc Crête indique qu'à la page  
256, on aurait dû lire « ...sa lettre adressée à la FCSQ. » au lieu de  
« ...sa lettre. ».

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique  
Vallée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014, tel que déposé et corrigé  
séance tenante.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à  
signaler.

**Correspondance**

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de  
question du  
public**

1. Madame Amélie Seidah, mère d'un enfant qui fréquente  
l'école Île-des-Sœurs, mentionne qu'elle a fait parvenir une  
lettre à la Commission scolaire, le 11 avril dernier, traitant  
de l'état qu'elle juge non-sécuritaire de la cour d'école. Elle  
aimerait savoir quelles seront les actions qui seront prises  
par la CSMB. Elle demande s'il serait envisageable d'ajouter  
aux travaux déjà prévus pour la nouvelle école à l'Île-des-  
Sœurs, des travaux d'amélioration de la cour de l'école  
primaire Île-des-Sœurs.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que dans le contexte budgétaire actuel, les cours d'école ne sont pas une priorité, à moins que ce soit pour des raisons de sécurité. Monsieur Richard Guillemette complète en mentionnant que certains travaux d'urgence devraient être faits rapidement, suivant la visite du secteur des ressources matérielles. Il pourrait aussi être possible pour l'école de mettre en place un comité qui travaillera à la recherche de financement et à la préparation d'un projet pour rénover la cour.

2. Madame Caroline Varin demande ce qu'il advient de la construction de la 2<sup>e</sup> école à l'Île-des-Sœurs.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'elle a bon espoir que le dossier pourra être présenté à une séance de juin et qu'un début des travaux avant la période de vacances estivales est toujours souhaité. Elle explique brièvement les raisons qui ont entraîné un délai.

**Politique de  
gestion des  
cadres de la CSMB  
– Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-05-153**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Politique de gestion des cadres de la CSMB;
- C) Retour de consultation (tableau).

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de mettre à jour et d'unifier la politique de gestion des cadres d'école ainsi que celle des administrateurs et des cadres de centre de la CSMB;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail piloté par le Service des ressources humaines constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines, lors de sa réunion du 23 avril 2014.

**ATTENDU** la recommandation favorable des deux associations des cadres de la CSMB : l'ACEOM et l'ACSQ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique de gestion des cadres d'école adoptée en mars 2003, par la résolution CC02/03-03-187, ainsi que celle des administrateurs et des cadres de centre adoptée en mars 2003, par la résolution CC02/03-03-188.

**Politique  
d'appréciation du  
développement  
de compétences  
des cadres de la  
CSMB – Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-05-154**

D'adopter la Politique de gestion des cadres de la CSMB, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée. L'entrée en vigueur de ladite Politique sera le 1er juillet 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire.
- B) Politique d'appréciation du développement de compétences des cadres de la CSMB;
- C) Retour de consultation (tableau).

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de mettre à jour et d'unifier les trois politiques d'évaluation existantes :

- Politique d'évaluation des directions adjointes d'établissement;
- Politique d'évaluation des directrices et des directeurs d'établissement;
- Politique d'évaluation des administrateurs;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail piloté par le Service des ressources humaines constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 23 avril 2014.

**ATTENDU** la recommandation favorable des deux associations des cadres de la CSMB, l'ACEOM et l'ACSQ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger les trois politiques existantes :

- Politique d'évaluation des directions adjointes d'établissement adoptée en décembre 2005, par la résolution CC04/05-12-103;
- Politique d'évaluation des directrices et des directeurs d'établissement adoptée en juin 2002, par la résolution CC01/02-06-329;
- Politique d'évaluation des administrateurs adoptée en décembre 2005, par la résolution CC04/05-12-102;

D'adopter la Politique d'appréciation du développement de compétences des cadres de la CSMB, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée. L'entrée en vigueur de ladite Politique sera le 1er juillet 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique de santé  
et sécurité du  
travail de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-05-155**

Documents déposés :

- A) Sommaire.
- B) Politique de santé et sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- C) Retour de consultation (tableau).

**ATTENDU** la volonté de la direction générale de réviser la Politique de santé et sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été mis sur pied suite à la collaboration d'un comité de travail piloté par le Service des ressources humaines constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU** l'approbation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 23 avril 2014;

**ATTENDU** la recommandation réalisée auprès des deux associations de cadres de la CSMB ainsi que des quatre syndicats.

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique de santé et de sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adoptée en juillet 2000, par la résolution CC99/00-07-332.

D'adopter la Politique de santé et de sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée. L'entrée en vigueur de ladite Politique sera le 7 mai 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique pour  
promouvoir la  
civilité et pour  
prévenir et  
contrer le  
harcèlement  
psychologique en  
milieu de travail –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC13/14-05-156**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail
- C) Retour de consultation (tableau)

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de réviser la Politique sur la prévention et la résolution des cas de harcèlement psychologique en milieu de travail;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail piloté par le Service des ressources humaines et constitué de Me Marie-Josée Sigouin, avocate conseil du Groupe LeCorre, ainsi que de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 23 avril 2014;

**ATTENDU** la consultation réalisée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique sur la prévention et la résolution des cas de harcèlement psychologique en milieu de travail existante adoptée en mai 2006, par la résolution CC05/06-05-215.

D'adopter la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée. Ladite politique entrera en vigueur le 7 mai 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Règlement CC-1-2014;
- B) Résolution #CC13/14-04-141;
- C) Avis public publié dans « Le Devoir », le 7 avril 2014.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

**ATTENDU QUE**, par sa résolution CC13/14-04-141, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adoptait le 1<sup>er</sup> avril 2014, le projet de règlement CC-1-2014, relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

**ATTENDU** l'avis public donné conformément aux dispositions des articles 162 et 392 de la L.I.P. ;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement CC-1-2014, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

Le règlement entrera en vigueur au moment de la publication de l'avis public d'entrée en vigueur à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Adoption du  
règlement relatif  
au calendrier des  
séances  
ordinaires du  
Conseil des  
commissaires  
pour l'année  
2014-2015**

**CC13/14-05-157**



**Prolongation de  
l'engagement –  
Agent de liaison**

**CC13/14-05-158**

**ATTENDU** la décision du Conseil des commissaires de s'adjoindre les services d'un agent de liaison;

**ATTENDU QU'**à cet effet, le Conseil avait mandaté la présidente du Conseil des commissaires, conformément à un profil de fonctions convenu, pour identifier la personne appropriée pour occuper de telles fonctions, en support au Conseil;

**ATTENDU QU'**au terme de la démarche de sélection menée par le directeur du service des ressources humaines et la présidente du Conseil, la candidature de madame Carole Vinet avait été présentée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 décembre 2012;

**ATTENDU**, en conséquence, que les services de madame Carole Vinet avaient été retenus, pour une période de 18 mois se terminant le 30 juin 2014, à titre d'agent de liaison;

**ATTENDU** le terme prochain de l'engagement de madame Carole Vinet;

**ATTENDU QU'**après consultation, les membres du Conseil de commissaires se sont prononcés favorablement au renouvellement de l'engagement de madame Carole Vinet, en qualité d'agent de liaison, pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015;

**ATTENDU**, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder audit renouvellement d'engagement, selon les mêmes termes et conditions que l'engagement initial;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De mandater la présidente du Conseil des commissaires et le directeur général pour procéder au renouvellement de l'engagement de madame Carole Vinet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, à titre d'agent de liaison du Conseil des commissaires, le tout, selon les mêmes termes et conditions que son engagement initial.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2015-2016
- C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

**Critères  
d'inscription de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys pour  
l'année scolaire  
2015-2016 –  
Adoption pour  
consultation**

**CC13/14-05-159**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription 2015-2016 ont fait l'objet de quelques modifications par rapport aux critères d'inscription 2014-2015;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet de consultation;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2015-2016, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 7 mai au 22 août 2014;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2014-2017 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation**

**CC13/14-05-160**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 et liste des écoles et des centres – Projet pour consultation
- C) Articles 193 et 211 de la LIP

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et liste des écoles et des centres, après consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes ou de la communauté métropolitaine de Montréal concernées;

**ATTENDU QUE** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit aussi la consultation du Comité central de parents;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 et liste des écoles et des centres de la Commission scolaire, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 7 mai au 22 août 2014;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Vivre ensemble  
en français –  
Journée du 21  
mai 2014 – Suivi  
de dossier**

Madame Aïda Kamar présente la programmation pour la journée du 21 mai 2014, lors de laquelle quelques 1000 élèves participeront à une grande activité qui se déroulera au quartier des spectacles. Elle invite cordialement tous les membres du Conseil des commissaires à être présents.

**Délégués au  
CGTSIM**

Madame Diane Lamarche-Venne souligne que la CSMB devrait recevoir un peu plus de 7,5 millions de dollars pour ses milieux défavorisés.

**Délégués à la  
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian présente les faits saillants pour l'ACELF.

**Procès-verbaux  
des séances  
ordinaires du 11  
mars 2014 et  
extraordinaire du  
25 mars 2014 du  
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule  
d'internationalisation  
– Rapport de  
participation de  
commissaires au  
lancement  
OIECEC au Bénin**

Madame Suzanne Marceau résume son rapport.

Les commissaires posent leurs questions.

**Participation d'un  
commissaire au  
congrès de  
l'Association du  
transport écolier  
du Québec  
(ATEQ), du 26 au  
28 juin 2014**

**CC13/14-05-161**

Document déposé :  
A) Programme.

**ATTENDU** que l'Association du transport écolier du Québec tiendra un congrès du 26 au 28 juin 2014 à La Malbaie dans Charlevoix, sous le thème « *Des voix, Une direction* »;

**ATTENDU** que selon l'article 2.2.2 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », le Conseil détermine le nombre de délégués pour les activités se déroulant au Québec;

**ATTENDU** la demande de M. Claude Cuillierier, commissaire et président du Comité consultatif du transport scolaire, pour participer audit congrès;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer M. Claude Cuillierier, commissaire et président du Comité consultatif du transport scolaire, pour participer au congrès, du 26 au 28 juin 2014 à La Malbaie dans Charlevoix, sous le thème « *Des voix, Une direction* »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le commissaire délégué remette à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le commissaire délégué remette, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**ATTENDU** que la Fédération des comités de parents du Québec tiendra son congrès les 30 et 31 mai 2014, à Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants pour participer au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec, les 30 et 31 mai 2014 :

**Participation de  
commissaires au  
Congrès de la  
Fédération des  
comités de  
parents du  
Québec, les 30 et  
31 mai 2014**

**CC13/14-05-162**

- Monsieur Pierre Labrosse;
- Monsieur Marc Touchette.

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que les commissaires délégués remettent à la présidence, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité.

Que les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le 3 avril 2014, elle a assisté à une réunion de Réseau réussite Montréal. Elle a également assisté à l'événement « Chapeau les filles ».

Elle complète son rapport d'activité.

Madame Lamarche-Venne souligne qu'elle a fait parvenir une lettre de félicitations à tous les députés élus de notre territoire dans laquelle elle sollicitait une rencontre. Elle a également transmis une telle lettre au niveau du MELS et à la nouvelle ministre de l'éducation.

Elle informe ses collègues que la semaine dernière, elle a rencontré les présidents des deux autres commissions scolaires dissociées de la FCSQ. Ils veulent organiser une rencontre pour que les commissaires des 3 commissions scolaires puissent se parler.

**Information du  
directeur général**

**Projet pour l'école  
John-F.-Kennedy**

Monsieur Yves Sylvain invite monsieur Jean-Pierre Bédard à expliquer les grandes lignes de la situation de l'école John-F.-Kennedy.

Monsieur Bédard explique les projets qui sont présentement en réflexion.

Monsieur Sylvain complète l'information.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
25 mars au 28  
avril 2014**

**Détermination de  
la participation  
des commissaires  
aux divers  
tournois de golf  
de l'été 2014**

**CC13/14-05-163**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document d'orientation - Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf, adopté le 16 mai 2006 et amendé le 3 avril 2007, le 6 mai 2008, le 25 juin 2008 et le 6 avril 2010;
- C) Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal;
- D) Tournoi de golf du président de la C. S. de la Pointe-de-l'île;
- E) Tournoi de golf de la Fondation du Cégep André-Laurendeau.

**ATTENDU** le document d'orientation sur la « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf » tel qu'amendé par les résolutions CC06/07-04-175, CC07/08-05-152, CC07/08-06-198 et CC09/10-04-139;

**ATTENDU** que selon les dispositions dudit document, il est prévu que le Conseil détermine sa participation aux divers tournois de golf de la saison à la séance ordinaire du mois de mai, à raison de la participation d'un maximum de deux commissaires ou gestionnaires par tournoi;

**ATTENDU** la liste des tournois de golf pour la saison 2014 des commissions scolaires de l'île de Montréal, des fédérations sportives, des chambres de commerce et d'industrie et autres organismes partenaires disponibles à ce jour;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

De participer, pour la saison 2014, aux tournois de golf suivants selon les conditions prévues au document d'orientation « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf » :

- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal*, le jeudi 29 mai 2014
- Tournoi de golf du *Président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île*, le mercredi 25 juin 2014
- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal*, date à confirmer
- Tournoi de golf de la *Fondation du Cégep André-Laurendeau*, le mardi 19 août 2014
- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent*, date à confirmer

D'inviter les commissaires intéressés, à s'inscrire auprès du directeur général, selon les conditions prévues au document sur la « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf », **le tout au plus tard le mardi 13 mai 2014.**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Vidéoconférence  
– École Émile-  
Nelligan**

Monsieur Jean-Guy D'Amour rapporte son expérience avec des élèves de l'école Émile-Nelligan, qui se sont livrés, avec lui-même, à une interview sur le rôle du commissaire par le biais d'une vidéoconférence.

Il félicite la direction de l'école ainsi que l'enseignant responsable.

**50<sup>e</sup> anniversaire  
du Rapport  
Parent**

Monsieur Guy Allard rapporte avoir assisté à 3 des 4 événements organisés dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Rapport Parent. Il en fait un résumé.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 20 h 56, la séance levée.

---

**La présidente**

---

**Le secrétaire général**